

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,

Le douze juillet

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme GOUBEAU Ghislaine, excusée, a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. DE MEAUX Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à M. BELET Georges

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme DEROBERT-MASURE Josette

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. BLANCHON Frédéric

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

### ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2016

- TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX FAMILLES, APPLICATION DES TARIFS POUR LA RENTREE 2016/2017

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES (SIBA) : RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX

- CREATION D'UN POSTE « D'ASSISTANT DE CONSERVATION » POUR UNE MISSION TEMPORAIRE SUR UN EMPLOI SAISONNIER (NON PERMANENT) - Archiviste

- INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

- ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS : CRITERES D'EVALUATION

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

- DIVERS

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 14 JUIN 2016

Monsieur le Maire dit avoir reçu plusieurs remarques. Il demande à M. Laurent CHEVEREAU s'il est satisfait du complément d'informations qui lui a été fait par retour de mail. Ce dernier confirme avoir eu les réponses attendues.

A la remarque de Mme Ghislaine GOUBEAU, Monsieur le Maire souligne qu'effectivement la réunion « agenda 21 » du 30 juin n'a pas été inscrite sur le compte-rendu. A ce sujet, il demande aux élus, d'annoncer un par un les réunions à programmer au moment du planning ce qui facilitera la prise de note du secrétaire.

Il demande s'il y a d'autres observations sur ce compte-rendu. Personne n'a de remarque à formuler. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 14 juin dernier.

### TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) - PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX FAMILLES, APPLICATION DES TARIFS POUR LA RENTREE 2016/2017

*Délibération 2016/30*

La parole est donnée à Mme Marie-Jeanne GEFFROY qui donne le bilan financier des temps d'activités périscolaires de l'année écoulée.

Elle liste les nouvelles activités qui seront proposées aux enfants à la prochaine rentrée :

- « Happykids Loisirs », représentée par Melle Clothilde CHIRAT,
- « FB Consultant prévention », représentée par M. Frédéric BLANCHON,
- « Atelier de massage bébé et enfant », représentée par Mme Sandrine GENDRON,
- « Association Des Filles en Aiguille », Mme Violaine GOUTTARD, intervenante employée de l'Association
- « AKYSTUDIO », représentée par M. Ayman KHOURY

puis annonce celles qui seront reconduites :

- « Galipette Motricité », représentée par Mme Nathalie HERZOG, qui assurera aussi le rôle de Coordinatrice,
- « Formation & Conseil Développement Durable » représentée par Mme Jany LESEUR ESCALA,

Elle souligne également que l'association Marcilloise « Croq & Jeux » mettra à disposition, comme l'an passé, un employé pour des activités de travaux manuels et jeux et qu' une subvention communale sera versée dans le courant de l'année scolaire, en dédommagement des frais occasionnés par la mise à disposition de cet agent.

Toutefois, pour pallier aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en place et à la bonne gestion des activités, elle propose à Monsieur le Maire de demander une participation financière aux familles et lui soumet de reconduire les tarifs 2015/2016, à savoir :

50 €/an/enfant pour deux jours d'activités

30 €/an/enfant pour un jour d'activités

Pour les familles nombreuses : Tarif dégressif à compter du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit :

25 €/an/enfant pour deux jours d'activités

15 €/an/enfant pour un jour d'activités.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 02 « ABSTENTIONS » et 12 voix « POUR » :

- **ACCEPTE** de faire appel aux différents intervenants extérieurs nommés ci-dessus, pour assurer les activités périscolaires dans le cadre des T.A.P. de la rentrée 2016/2017 ;

- **ACCEPTE** de demander une participation financière aux familles concernées ;

- **ACCEPTE de reconduire** les tarifs « Temps Activités Périscolaires » 2015/2016 sur l'année 2016/2017, comme rappelés ci-dessous :

↳ 50 €/an/enfant pour deux jours d'activités

↳ 30 €/an/enfant pour un jour d'activités

Pour les familles nombreuses : Tarif dégressif à compter du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit :

↳ 25 €/an/enfant pour deux jours d'activités

↳ 15 €/an/enfant pour un jour d'activités.

- **AUTORISE** les familles à verser leur participation en deux fois (septembre et décembre 2016) ;
- **DIT** que cette recette sera inscrite à l'article 7067 du budget 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et conventions nécessaires correspondants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES (SIBA) : RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX**

*Délibération 2016/31*

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues puisque rattachée à la Métropole, elle n'éprouve plus d'intérêt à adhérer aux compétences exercées par ledit syndicat.

Il précise que, conformément à l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à ce sujet.

Il informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical du S.I.B.A., lors de sa séance du 29 juin 2016, a donné un avis favorable sur le retrait de la commune de QUINCIEUX.

Il convient désormais à MARCILLY, membre dudit syndicat, de délibérer sur cette décision. A réception de toutes les délibérations des communes concernées, un arrêté préfectoral validera ce retrait en prononçant la modification du périmètre du SIBA.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de QUINCIEUX du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui entraînera la modification du périmètre dudit syndicat.

## **CREATION D'UN POSTE « D'ASSISTANT DE CONSERVATION » POUR UNE MISSION TEMPORAIRE SUR UN EMPLOI SAISONNIER (NON PERMANENT) -**

### **Archiviste**

*Délibération 2016/32*

Le Maire explique au conseil qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'assistant de conservation territorial à temps complet, sur une mission temporaire d'une durée de deux mois, parce qu'il est nécessaire de procéder à la conservation, au tri et à l'élimination des archives communales dans le respect de la législation en vigueur,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer un emploi saisonnier d'assistant de conservation territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, à temps complet (35 heures par semaine), sur une mission temporaire ;
- **DECIDE** que la rémunération brute sera égale à l'indice majoré 326 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi non permanent d'une durée de deux mois.

## **INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

### *Délibération 2016/33*

Le conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**- d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :**

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions ou service</b>
Administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux (catégorie B)	Exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé - décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

**- dit que le paiement des indemnités horaires fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.**

**- dit que Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.**

## **ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS : CRITERES D'EVALUATION**

### *Délibération 2016/34*

Monsieur le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entretien professionnel remplace de manière définitive la notation.

*Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 fixe les modalités d'organisation de l'entretien professionnel. Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux évaluations afférentes aux activités postérieures à cette date.*

*L'entretien professionnel est applicable à tous fonctionnaires titulaires relevant de tous les cadres d'emplois territoriaux, aux agents non titulaire, recrutée en CDI sur un emploi permanent, qui bénéficient de l'application de l'article 1-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.*

*Il porte principalement sur :*

*↳ Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;*

*↳ Les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;*

*↳ La manière de servir du fonctionnaire ;*

*↳ Les acquis de son expérience professionnelle ;*

*↳ Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;*

*↳ Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires;*

*↳ Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.*

Ce décret précise que les critères qui permettent d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent sont fixés après avis du comité technique. Ils sont fonction de la nature des tâches qui sont confiées à l'agent et du niveau de responsabilité qu'il assume.

L'article 4 du décret n° 2014-1526 indique que les critères doivent notamment porter sur :

- ↳ **Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs**
- ↳ **Les compétences professionnels et techniques**
- ↳ **Les qualités relationnelles**
- ↳ **La capacité d'encadrement ou d'expertise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'avis au comité technique du CDG69 sur les critères d'appréciation de la valeur professionnelle selon détail ci-après, a été faite en date du 14 avril 2016 qui a reçu la validation du comité technique.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône en date du 7 juin 2016, à l'unanimité, **approuve les critères retenus détaillés ci-dessous :**

CRITERES RETENUS	FONCTIONNAIRES CONCERNES
<p><b><u>1°) Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des procédures d'un service annexe (agence postale)</li> <li>- maîtrise de l'organisation du temps de travail</li> <li>- organisation du travail</li> </ul>	<p>ADMINISTRATIF agence postale</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p> <p>TECHNIQUE</p>
<p><b><u>2°) Les compétences professionnels et techniques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- application règles de sécurité</li> <li>- application règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>- compétences professionnels et techniques dans le domaine de la poste</li> <li>- compétences techniques de la fiche de poste</li> <li>- capacité à entretenir et développer ses compétences par le biais de formation</li> <li>- Aptitude à utiliser les produits dangereux (phytosanitaire ou autre)</li> <li>- maîtrise des nouvelles technologies</li> <li>- maîtrise des procédures budgétaires</li> <li>- maîtrise des points juridiques</li> </ul>	<p>ADMINISTRATIF agence postale – SOCIAL</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>ADMINISTRATIF agence postale</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect du secret professionnel</li> <li>- maîtrise et applications des procédures administratives et juridiques en matière d'urbanisme et du PLU</li> <li>- connaissance et maîtrise du matériel et des produits d'hygiène utilisés</li> <li>- savoir faire face à l'urgence</li> </ul>	<p>ADMINISTRATIF mairie</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>TECHNIQUE</p>
<p><b><u>3°) Les qualités relationnelles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relation avec le public</li> <li>- relations avec l' élu adjoint et/ou le Maire</li> <li>- esprit du travail d'équipe</li> <li>- relation avec les autres intervenants</li> <li>- sens de l'écoute</li> <li>- relations avec les élus, avec la hiérarchie</li> </ul>	<p>ADMINISTRATIF agence postale – TECHNIQUE– ADMINISTRATIF mairie</p> <p>TECHNIQUE– SOCIAL</p> <p>TECHNIQUE– SOCIAL</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>ADMINISTRATIF mairie</p>
<p><b><u>4°) la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance et respect des procédures</li> <li>- maîtrise des outils bureautiques</li> <li>- capacité à faire respecter les règles en matière de police</li> <li>- savoir faire preuve d'autorité avec les élèves</li> <li>- prévenir et gérer les conflits avec/entre élèves</li> </ul>	<p>ADMINISTRATIF agence postale</p> <p>ADMINISTRATIF agence postale</p> <p>TECHNIQUE</p> <p>SOCIAL</p> <p>SOCIAL</p>

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - Séance d'informations destinée aux élus**

*Le recensement de la population a évolué en 2015 en offrant aux habitants la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un nouvel outil unique appelé OMER « Outil Mutualisé pour les Enquêtes de Recensement », permettant un meilleur suivi de l'enquête doublé d'une gestion améliorée et simplifiée.*

Monsieur le Maire dit avoir reçu un courrier de l'INSEE proposant une séance d'information destinée aux élus qui aura un triple objectif :

- Rappeler l'importance des opérations de collecte et leur impact sur des données de population légale ;
- Présenter la réponse par internet ;
- Exposer le mode d'élaboration des populations légales communales.

Cette présentation se déroulera le 20 septembre 2016 de 14 h 30 à 17 h dans les salons de la Préfecture du Rhône.

Il demande à un ou deux élus de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 22 août prochain.

## **DIVERS**

\* Projet de mutuelle intercommunale : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique se déroulera à la salle des fêtes de Civrieux d'Azergues, le 22 septembre 2016 à 20 heures ; elle regroupera les habitants des communes de Civrieux, Marcilly d'Azergues et de Morancé.

Mme DEROBERT-MASURE Josette, élue déléguée sur ce dossier, diffusera la communication nécessaire auprès de la population.

\* SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES (S.I.E.V.A.) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - service de l'eau potable

Monsieur le Maire dit avoir reçu le rapport annuel de l'exercice 2015. Il reste à la disposition des élus et du public pour consultation en mairie.

\* Construction d'un groupe scolaire : répartition DETR 2016

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la répartition pour l'année 2016 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), il a déposé une demande de subvention pour la construction du groupe scolaire et que Monsieur le Préfet vient de l'informer, par arrêté préfectoral, de l'attribution d'une aide financière s'élevant à 142 500 euros.

Les élus se disent satisfaits du rendu de la réunion de présentation faite par l'agence 2BR en présence des enseignants et des membres de la bibliothèque.

## **COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

### **1 - Intercommunalité**

CCBPD : Conférence sur l'ambrosie en date du 23 juin 2016

Monsieur Patrick TISOPULOT a assisté à cette conférence très intéressante et complète en informations où de nombreux intervenants étaient présents (Association Notre Village, l'ARS etc...). Ce qu'il faut retenir : il est estimé que 10 à 12 % de la population de la région Rhône-Alpes est touchée. Les personnes déjà allergiques sont les plus sensibles. La période à risque se situe en août et en septembre, avec des pics de concentration variant selon les conditions climatiques.

*Plus la proportion de pollen contenu dans l'air est grande, plus le risque allergique augmente. Les symptômes de l'allergie sont surtout ORL, bronchiques et ophtalmiques, plus rarement cutanés. Une désensibilisation peut être pratiquée à titre préventif avant la saison pollinique, ce qui permet une diminution progressive de la consommation de médicaments au fil des années.*

*Pour plus d'informations sur les effets de l'ambrosie sur la santé : [www.rhone-alpes.sante.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.sante.gouv.fr) (rubrique santé) et pour la réglementation relative à l'ambrosie : [www.rhone.pref.gouve.fr](http://www.rhone.pref.gouve.fr)*

CCBPD : Réunion « petite enfance » en date du 28 juin 2016

Madame Marie-Jeanne GEFROY fait le bilan de l'année écoulée, précise que les crèches ont été complètes et que la liste d'attente de certaines communes a été épuisée mais que la CCBPD continue à recevoir de nouvelles demandes. Elle annonce :

- la construction d'un nouveau bâtiment pour rassembler les crèches du Bois-d'Oingt et de Moiré sur la commune de Moiré ; c'est un projet à 24 places avec une ouverture prévue en septembre 2018 ;

- la création d'un 3<sup>ème</sup> RAMI d'ici septembre ;

- qu'une alerte a été faite à la CCBPD lors du diagnostic CAF concernant l'âge des assistantes maternelles, une part importante d'entre elles sont âgées de 50 ans et plus et qu'assez rapidement il y aura des conséquences sur l'offre de garde et la dynamique de territoire (incidence sur la scolarisation, l'arrivée des jeunes ménages,...) ; une réflexion est menée.
- du nouveau site internet de la CCBPD qui est opérationnel et sur lequel les familles peuvent trouver toutes les informations nécessaires concernant la petite enfance.
- une journée « petite enfance » édition 2017 sera prévue le 1<sup>er</sup> avril avec pour thème « l'autorité et l'enfant » ;
- Démarche UNICEF : une réunion de travail est prévue le 19 juillet.

### CCBPD : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire dit avoir reçu le rapport annuel de l'exercice 2015 qui reste à la disposition des élus et du public pour consultation en mairie.

Monsieur le Maire souligne que pour 2015 le coût de l'ensemble du service s'élève à 3 023 132.63 € pour 34 communes, suivant le détail ci-dessous :

Année 2015	DEPENSES	RECETTES
ORDURES MENAGERES	2 290 967.52 €	158 604.46 €
APPORT VOLONTAIRES (verres et journaux)	31 211.95 €	78 964.55 €
TRI SELECTIF	471 876.42 €	441 298.28 €
DECHETTERIES	1 182 769.13 €	274 825.10 €
TOTAL .....	3 976 825.02 €	953 692.39 €

## **2- Syndicats**

### SIVU DU BEAL : Réunion du 15 juin 2016

Monsieur le Maire fait le bilan de cette réunion. Marcilly devra présenter son projet d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

### SIBA : réunion du 29 juin 2016

Monsieur le Maire donne les 3 points essentiels :

- retrait de Quincieux,
- il n'y a plus de bassin de rétention en programmation sur l'ensemble des communes,
- Musée des Pierres folles, compte-rendu fait par Monsieur le Maire de Marcy.

## **3- Commissions**

### «relations-informations» : réunion de hameau Montessuy/Les Perrières du 17 juin

Treize habitants ont participé sur 38 foyers.

Il a été évoqué les points suivants :

- Eclairage public : Réduire l'intensité la nuit mais 4/13 sont « contre » une extinction complète ;
- Chemin du grapillon : les rochers installés donnent satisfaction, buisson en bas du chemin gênant masque le panneau « STOP », demande le remplacement du panneau « sens interdit » par un panneau « voie sans issue » ;



- Avenue de la gare : demande à ce que les containers pour le recyclage soient repositionnés au même endroit ;
- Fauchage : les haies ont été hachées ;
- Voirie : trous en formation chemin des mulets et une grille d'eau pluviale non entretenue.

«Eco-citoyens » : réunion « agenda 21 » du 30 juin 2016

Les membres de la commission sont très satisfaits du nombre de participants et de cette réunion très active. Un sondage pour créer « le Marcilly21 » va être distribué aux habitants avant le 14 juillet avec une réponse demandée avant le 31 août 2016. Prochaine réunion publique prévue le jeudi 13 octobre à 20 h à la salle des fêtes de Marcilly.

«gestion des risques majeurs » : réunion du 04 juillet 2016

Monsieur Frédéric BLANCHON informe les élus de la mise en place du DICRIM (Document d'Informations Communal sur les RISques Majeurs), qu'une plaquette va être distribuée aux Marcillois avec le prochain p'tit bull'tin de septembre afin de les informer des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et de ce qu'ils doivent faire en situation de crise.

Il précise que le plan de sauvegarde va se terminer en septembre.

« bâtiments-voirie » : Réunion du 11 juillet 2016

voirie

Monsieur Frédéric BLANCHON présente à l'assemblée les projets de travaux de l'avenue de la gare qui respecteront l'enveloppe budgétaire et dont le dossier reste à finaliser en septembre : il précise que les travaux de l'avenue de la gare seront de compétence intercommunale et que ceux de la place de la gare et de l'allée de la salle des fêtes de compétence communale. Seront prévus : le cheminement des piétons avec passage piétons, portillon pour accès parking, stationnement des véhicules avenue de la gare, place de parking prévue pour personne handicapée à proximité de la salle communale, pente prévue pour l'évacuation des eaux, reprofilage des espaces verts, marquage au sol et bordures pour démarquer la zone parking de la zone de circulation. Le revêtement des chaussées sera fait à l'identique.

La commande de panneaux de signalisation directionnelle sur bi-mats est passée.

Cache containers chemin profond, une demande de proposition supplémentaire sera faite en septembre.

bâtiments communaux : les travaux de rénovation du sol intérieur en pierre de la salle des fêtes sont terminés.

Commission « urbanisme » : réunion du 12 juillet 2016

Cinq dossiers et une demande de dérogation au règlement zone NH du PLU, ont été examinés :

\* Déclarations préalables

Zone UC

Création d'une fenêtre de toit

Dossier reçu le 30/06/2016

Dossier envoyé aux ABF le 01/07/2016

La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte la déclaration de travaux.

**\* Permis d'aménager**

Zone UC

Création d'un lotissement de 6 lots. Nouvelle demande suite au refus des ABF du premier permis d'aménager (15F0002).

Dossier reçu le 01/07/2016

Dossier transmis aux ABF le 04/07/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 04/07/2016

Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction le 05/07/2016

La commission souhaite suggérer l'emplacement d'un local « poubelles », elle attend le retour du dossier instruit par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

**\* Permis de construire**

Zone NH

Construction d'une véranda - réfection toit garage - modification de façades

Dossier reçu le 13/06/2016

Dossier transmis aux ABF le 19/06/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 19/06/2016

Pas de consultation des concessionnaires réseaux.

La commission n'a rien à signaler, elle attend le retour des ABF et accepte le permis de construire.

Zone NH

Extension de plain-pied de 41 m<sup>2</sup> sur façade SUD - Annule et remplace la première demande de permis (16F0006).

Dossier reçu le 07/07/2016

Dossier non transmis aux ABF : hors périmètre

Dossier envoyé à la Préfecture le 08/07/2016

La commission n'a rien à signaler, elle accepte le permis de construire.

**\* Permis de construire - modification**

Zone UI

Bâtiment A : modification des façades du bâtiment, de son implantation et de sa surface

Bâtiment B : modification des façades du bâtiment, de son implantation, création d'un R+1 et de sa surface

Bâtiment C : modification ponctuelle des façades du bâtiment

Dossier reçu le 07/07/2016 Avis de dépôt affiché le 08/07/2016

Dossier transmis aux ABF le 13/07/2016

Dossier envoyé à la Préfecture le 13/07/2016

Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction le 13/07/2016

La commission attend le retour du dossier instruit par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

**4- Autres**

- Site « la Ferrandière »

Monsieur le Maire fait savoir aux élus des difficultés rencontrées par un stationnement récurrent et abusif « impasse du Four ».

- Commune nouvelle : réunion du 20 juin 2016

Monsieur le Maire relate la réunion qui s'est déroulée à LOZANNE avec les communes de LOZANNE, CHAZAY D'AZERGUES, MARCILLY D'AZERGUES, CIVRIEUX D'AZERGUES, CHARNAY, BELMONT, ST JEAN DES VIGNES.

Il précise qu'une autre réunion se tiendra le 21 juillet avec les communes de LISSIEU, LIMONEST, CHASSELAY, CIVRIEUX D'AZERGUES, LES CHERES et MARCILLY D'AZERGUES.

- Fête de l'été

M. François PAGANO dit qu'à ce jour les bilans moral et financier n'étant pas terminés, il ne peut faire qu'un constat de cette « première ». Il dit que le comité des fêtes et les élus participants sont satisfaits de la bonne participation de la population à cette soirée d'été, mais ils espèrent une fréquentation plus massive l'an prochain à l'appui d'une communication plus importante à faire ; environ 200 repas servis. Il souligne les compliments qui lui ont été faits quant à la qualité de l'orchestre.

- Site SAIP : Test de la sirène

Monsieur Frédéric BLANCHON dit qu'afin de vérifier le bon fonctionnement et de valider les travaux exécutés concernant l'installation de la sirène étatique, des essais vont avoir lieu le Mardi 02 août 2016 dans le courant de l'après-midi. Une communication sera faite par courrier aux habitants du secteur et portée sur le site internet de la commune.

A l'avenir, un essai devra obligatoirement être réalisé régulièrement.

**POUR INFORMATION**

**Prochaines réunions datées**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Août : néant

Mardi 13 septembre 2016 à 20 h 30

Mardi 11 octobre 2016 à 20 h 30

**CCAS**

Mardi 13 septembre 2016 à 19 h 30

**COMMISSIONS**

Commission « relation/informations » : lundi 05 septembre 2016 à 19 h

Commission « voirie/bâtiments » : Mardi 06 septembre 2016 à 18 h 30

Commission « urbanisme » : Mardi 13 septembre 2016 (heure à confirmer) et Mardi 11 octobre 2016 (heure à confirmer)

**AUTRES**

Agenda 21 - réunion publique : le Mardi 13 octobre 2016 à 20 h à la salle des fêtes

Ecole : Assemblée générale le jeudi 08 septembre 2016 à 19 h

